

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>80718</b>	De <b>Mme Sabine Buis</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Ardèche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> >arts et spectacles	<b>Tête d'analyse</b> >musique	<b>Analyse</b> > scènes de musiques actuelles. dotations.
Question publiée au JO le : <b>09/06/2015</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/11/2015</b> page : <b>8195</b> Date de renouvellement : <b>15/09/2015</b> Date de renouvellement : <b>15/09/2015</b>		

### Texte de la question

Mme Sabine Buis appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés rencontrées par les scènes de musiques actuelles. Aujourd'hui, la situation des scènes de musiques actuelles (SMAC) est à l'image du secteur culturel dans son ensemble : fragile. Malgré la volonté des pouvoirs publics de promouvoir une politique ambitieuse pour les musiques actuelles, la dotation nouvelle apportée au plan SMAC pour l'année 2015 est faible : 120 000 euros. Elle souhaiterait connaître les mesures prônées par le Gouvernement afin de donner davantage d'envergure au plan SMAC pour les prochaines années et, par cet intermédiaire, assurer leur pérennité sur le territoire.

### Texte de la réponse

Le soutien au secteur des musiques actuelles fait l'objet d'un engagement ministériel depuis 2011 et s'est traduit de façon multiple, ne se résumant pas au seul « Plan SMAC ». Au total, 25,5 M€ sont consacrés par le ministère de la culture et de la communication au soutien en fonctionnement du secteur des musiques actuelles, tant dans le domaine du spectacle vivant que de la musique enregistrée. Depuis 2011, plus de 2 M€ auront été déployés au sein du réseau des SMAC, permettant ainsi de consolider la participation de l'Etat au fonctionnement de ces structures. Ces moyens nouveaux ont rendu possible la labellisation de nombreux projets, le nombre de SMAC est ainsi passé de 70 à 87 entre 2010 et 2015 soit une augmentation de 24 %. Au cours de la même période, la part des SMAC bénéficiant d'une subvention d'au moins 75 000 € (montant plancher d'intervention de l'État) est passé de 54 % à 95 %. L'État consacre aujourd'hui près de 10 M€ à ce label. Le projet spécifique de la SMAC Ardéchoise illustre la vitalité de cette politique puisque le montant de soutien de l'Etat est passé de 51 000 € en 2010 à 90 000 € en 2015. Le ministère de la culture et de la communication soutient également la construction de nouveaux équipements, tels Le Tetris au Havre, Paloma à Nîmes, ou encore La Cordonnerie à Romans et La Belle Électrique qui vient d'ouvrir à Grenoble pour un total de 4,08 M€. Pour 2016, l'Etat prévoit un effort supplémentaire de 2 M€ en direction du réseau SMAC afin d'achever la structuration de ce réseau essentiel entamée en 2011 dans de cadre du Plan SMAC. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication soutient les fédérations nationales, les réseaux et dispositifs d'insertion des jeunes artistes, les équipes artistiques (3,5 M€), l'export de la musique française, les centres de ressources et les nombreux festivals sur le territoire national. En 2015, l'État a également mis en oeuvre de nouvelles aides au secteur des musiques actuelles pour un total de 2 M€ à travers les deux dispositifs (fonds de garantie additionnelle et fonds d'avances remboursables) gérés par l'Institut du financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC). L'ensemble est complété par l'action de régulation et de redistribution assurée par le



Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), établissement public, dont le plafond de perception de la taxe sur les spectacles a été relevé à 30 M€ en 2015, permettant un développement des activités grâce à la vitalité du secteur.